

## **LOI N° 2010-39 DU 22 OCTOBRE 2010**

portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 06 octobre 2009 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement des petits périmètres irrigués et de la construction des barrages de rétention d'eau.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 14 octobre 2010,

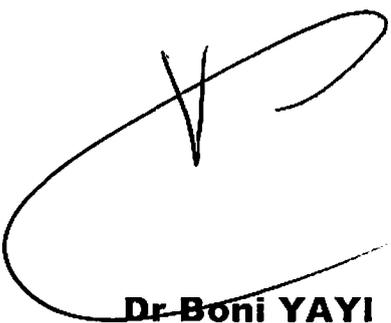
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée, la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt de montant total de quatre millions (4.000.000) de Dinars Islamiques équivalant à cinq millions neuf cent mille (5.900.000) de dollars des Etats-Unis, soit deux milliards neuf cent cinquante millions (2.950.000.000) de francs CFA environ, d'un Accord d'Istisna'a et d'un accord de mandat de montant total de cinq millions neuf cent mille (5.900.000) Dinars Islamiques équivalant à huit millions huit cent quarante mille (8.840.000) dollars des Etats-Unis, soit environ quatre milliards quatre cent vingt millions (4.420.000.000) de francs CFA signés le 06 octobre 2009 à Cotonou entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement des petits périmètres irrigués et de la construction des barrages de rétention d'eau.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 22 octobre 2010,

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Energie  
et de l'Eau,



Sacca LAFIA

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage  
et de la Pêche,



Michel Comlan SOGBOSSI

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MECPDEPPCAG 4 - MEE 4 - MFE 4 - AUTRES MINISTERES 26 -  
SGG 4 - DGB - DCF - IGF-DGTCP - DGID, DGDDI 5 - BN - DAN - LC 3 - GCON - DGCST - INSAE 3 BCP - CSM - IGAA 3 - UAC 1  
- ENAM 1 - FADESP 1 - UP 1 - FDSP 1 - JO 1 *2*